

## <u>DECLARATION DE MOUVEMENT DU PARCELLAIRE DE L'EXPLOITATION</u> (CVI )

## **RECOLTE 2024 – CAMPAGNE 2024-2025**

A adresser à l'O.D.G. avec votre déclaration de récolte avant le 31 décembre 2024 ou avec votre 1<sup>ère</sup> déclaration de revendication

dentité opérateur (nom ou raison sociale)		
Adresse :		
<b>☞</b> :Fax:		
Courriel :		
$N^\circ$ immatriculation CVI : $N^\circ$	SIRET (obligatoire) :	
(1) <u>Atteste :</u>		
Que la superficie des surfaces éligib dernière	les en IGP est identique	à celle de l'année
(Mêmes surfaces dans mon CVI, mêm	es parcelles récoltées en le	GP en 2023).
Pas de plantation nouvelle en produc	tion ou surgreffage en pro	duction
Pas d'arrachage		
Pas d'achat ou vente de parcelles		
Que des changements sont interven des surfaces éligibles en IGP pour la l Dans ce cas, joindre un fichier CVI à jour pe	Récolte 2024 par rapport	à l'année dernière
Type de Mouvements	Surface / Cépage	N°cadastral
Arrachage		
Plantation 3 <sup>ième</sup> feuille* - surgreffage		
Vente		
Achat		
*Vignes entrant en production pour R2024  Date:		<u></u>

Signature: